

**Conseil départemental  
de l'Eure**

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations**

**Rapport N° 2020-S03-1-2**

**Réunion du 2 mars 2020**

**Objet** : Budget primitif 2020 du budget principal

**Commission** : 1ère Commission (finances, moyens généraux et SDIS)

**Direction** : Direction des finances, du conseil en gestion et de la performance

**Résumé** : Le présent rapport a pour objet de vous présenter le budget primitif 2020 du budget principal. Le budget 2020 est équilibré en dépenses et recettes à 842,5 M€, dont 553,1 M€ en fonctionnement et 289,4 M€ en investissement incluant les mouvements d'ordre (158 M€ d'investissements directs hors remboursement de la dette).

Après le débat d'orientation budgétaire, le budget primitif consiste à traduire en inscriptions de dépenses et de recettes une stratégie.

Cette stratégie, présentée et débattue le 10 février, repose sur trois axes qui sont les engagements financiers structurants du mandat :

- la stabilité de la fiscalité ;
- la maîtrise de la dette ;
- un investissement ambitieux en faveur de l'Eure.

Cette stratégie budgétaire est en cohérence avec les exigences des Eurois, à savoir :

- une fiscalité modérée, compatible avec une incitation au travail et à l'effort ;
- des services publics dont la qualité est à la mesure de leur coût ;
- des décisions concrètes et pragmatiques tenant compte des besoins et particularités de chacun.

L'Exécutif départemental a la conviction que, dans un budget public, les dépenses doivent s'ajuster aux recettes, et non l'inverse. Il n'est pas envisageable de faire la poche des Eurois pour boucler un budget.

C'est pourquoi le refus de toute augmentation de la fiscalité est le socle de la stratégie financière du mandat. Dans l'Eure, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, seule ressource pour laquelle le Département dispose d'une autonomie fiscale, est déjà le plus bas de Normandie, avec 20,24 %. Cet atout doit être préservé pour accueillir ménages et entreprises recherchant à la fois un cadre de vie agréable et une fiscalité modérée.

La stabilité de la fiscalité représente d'autant plus un atout pour l'Eure qu'elle est particulièrement rare en France. Depuis 2015, près des deux-tiers des départements ont augmenté le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, et parfois dans des proportions impressionnantes.

Outre le pouvoir d'achat, une autre exigence au service de laquelle la stratégie budgétaire de mandat est mise en œuvre est le souci de moderniser et de développer le département, en mettant en place des services publics de qualité, accessibles et adaptés à tous. Ainsi, investir en limitant l'endettement, c'est préparer, voire façonner, l'avenir de l'Eure.

Le déploiement de cette stratégie est facilité par le maintien des dotations de l'État, comme le garantit la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022. Le Gouvernement a, en effet, mis fin à la baisse uniforme et cumulative de la dotation globale de fonctionnement. En lieu et place de ce système, il est mis en place un mécanisme d'engagements contractualisés entre l'État et les collectivités territoriales. Ce mécanisme permet au Département d'avoir de la visibilité budgétaire, nécessaire pour conforter sa stratégie d'investissement en calibrant au mieux le montant des dépenses d'investissement, tout en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement et ainsi d'être associé au redressement des finances publiques.

Le présent budget traduit en actes les engagements en faveur de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'un investissement ambitieux. En effet :

- il ressort une épargne brute de plus de 43 M€;
- l'effort d'investissement atteint plus de 158 M€, soit une hausse de 26,5 % par rapport au budget primitif 2019 (124,9 M€);
- en raison de cet effort d'investissement inédit, l'inscription d'emprunt augmente par rapport au budget primitif 2019 (+ 45,0 %).

#### **I- Des recettes stabilisées grâce notamment au maintien des dotations de l'État**

Concernant les recettes de fonctionnement, il est proposé des inscriptions à hauteur de 494,1M€, soit une légère augmentation de 0,9 % par rapport au budget primitif 2019 (489,8 M€). Cette quasi stabilité des recettes renvoie à trois facteurs :

- avant tout, à la fin de la baisse des dotations en vertu de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ;
- ensuite, au tendancier de hausse des ressources fiscales, suite à la revalorisation automatique des bases fiscales ;

- une augmentation des DMTO envisagée par rapport au budget 2019 (+ 1 M€), en raison du montant exceptionnellement élevé perçu en 2019 ;

En valeur absolue, la hausse des recettes de fonctionnement atteint globalement 4,3M€.

Les principales évolutions concernent :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties : + 2,8 M€ ;
- la dotation APA "allocation personnalisée d'autonomie" : + 1,2 M€ ;
- les droits de mutation à titre onéreux : + 1M€ ;
- le fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux : + 0,4 M€ ;
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : -1,0 M€ ;

Chap.	Recettes	BP 2019	BP 2020	Ev°BP20/BP19
<b>En €</b>	<b>Opérations réelles</b>			
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes</b>	<b>1 525 940</b>	<b>1 769 840</b>	<b>16,0 %</b>
<b>731</b>	<b>Fiscalité locale</b>	<b>323 500 000</b>	<b>326 258 000</b>	<b>0,9 %</b>
<b>7311</b>	<b>dont contributions directes</b>	<b>147 500 000</b>	<b>149 258 000</b>	<b>1,2 %</b>
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>21 792 991</b>	<b>22 461 821</b>	<b>3,1 %</b>
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>109 250 733</b>	<b>108 540 008</b>	<b>-0,7 %</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>9 289 240</b>	<b>9 051 470</b>	<b>-2,6 %</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>1 380 000</b>	<b>2 195 000</b>	<b>59,1 %</b>
<b>016</b>	<b>APA</b>	<b>17 795 000</b>	<b>18 995 000</b>	<b>6,7 %</b>
<b>015/017</b>	<b>RSA</b>	<b>5 197 000</b>	<b>4 557 000</b>	<b>-12,3 %</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>70 000</b>	<b>70 000</b>	<b>0,0 %</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>23 000</b>	<b>28 000</b>	<b>21,7 %</b>
<b>78</b>	<b>Reprise sur provisions</b>	<b>0</b>	<b>200 000</b>	<b>/</b>
<b>Total recettes réelles</b>		<b>489 823 904</b>	<b>494 126 139</b>	<b>0,9 %</b>

La fiscalité directe augmente de 1,2 % par rapport au budget primitif 2019 pour atteindre 149,3 M€. Cette hausse s'explique prioritairement par la taxe foncière sur les propriétés bâties (+ 2,4 %).

Il convient en effet de distinguer en matière de fiscalité l'effet taux et l'effet base. En l'espèce, le taux de la taxe est stable à 20,24 % et il s'agit d'un engagement fondateur de la stratégie budgétaire de mandat. En revanche, il est constaté un effet base. S'agissant de la taxe foncière sur les propriétés bâties, l'effet base est double :

- avec une revalorisation forfaitaire évaluée à 1,2 % ;
- avec une évolution physique des bases.

Il est attendu un produit de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises de 32,3 M€ en raison du montant perçu en 2019 (32,2 M€).

Pour les impositions forfaitaires des entreprises de réseaux, le montant attendu (0,8 M€) est identique à celui attendu au compte administratif 2019.

OBJET	BP 2019	BP 2020	Ev°BP20/BP19
<b>TFPB</b>	<b>113 400 000</b>	<b>116 158 000</b>	<b>2,4 %</b>
<b>CVAE</b>	<b>33 300 000</b>	<b>32 300 000</b>	<b>-3,0 %</b>
<b>IFER</b>	<b>800 000</b>	<b>800 000</b>	<b>0,0 %</b>
<i>Sous-total fiscalité directe</i>	<i>147 500 000</i>	<i>149 258 000</i>	<i>1,2 %</i>

La fiscalité indirecte augmente également (+ 1,3 %) en raison de la hausse envisagée des droits de mutation à titre onéreux.

La taxe d'aménagement représente également une ressource volatile. Au compte administratif 2019, il est attendu un produit de 4,8 M€. En cohérence, il est proposé une inscription de 5 M€ au budget primitif 2020.

Pour le reste, il est anticipé une stabilité de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (57 M€,) de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE, 42 M€) et de la taxe d'électricité (7 M€).

OBJET	BP 2019	BP 2020	Ev°BP20/BP19
<b>TSCA</b>	57 000 000	57 000 000	0,0%
<b>TICPE</b>	42 000 000	42 000 000	0,0%
<i>Sous-total fiscalité transférée</i>	<i>99 000 000</i>	<i>99 000 000</i>	<i>0,0%</i>
<b>Taxe d'aménagement (ex TDCAUE/TDENS)</b>	5 000 000	5 000 000	0,0%
<b>Taxe d'électricité</b>	7 000 000	7 000 000	0,0%
<b>DMTO</b>	65 000 000	66 000 000	1,5%
<i>Sous-total fiscalité immobilière et autre fiscalité</i>	<i>77 000 000</i>	<i>78 000 000</i>	<i>1,3%</i>

Les dotations de l'État sont maintenues par rapport au montant constaté en 2019 (compte administratif). En effet, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a mis fin à la baisse uniforme et cumulative des dotations qui prévalait auparavant.

En 2019, la dotation globale de fonctionnement a été notifiée à hauteur de 79,8 M€. Il est donc inscrit strictement le même montant au budget primitif 2020.

Pour les autres dotations, il est également attendu des montants stables, à l'exception de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle qui est depuis 2019 une des variables d'ajustement de l'enveloppe normée de l'Etat.

En revanche, il est attendu, en 2020, une nette hausse (+ 34 %) des allocations compensatrices correspondant au montant réellement perçu en 2019 (3,4 M€).

OBJET	BP 2019	BP 2020	Ev°BP20/BP19
<b>Dotations Globales de l'Etat</b>	84 151 000	84 181 804	0,0%
<i>DGF</i>	<i>79 730 000</i>	<i>79 760 000</i>	<i>0,0%</i>
<i>DGD</i>	<i>4 421 000</i>	<i>4 421 804</i>	<i>0,0%</i>
<b>DCRTP</b>	6 452 433	6 000 000	-7,0%
<b>Allocations compensatrices</b>	2 540 000	3 403 258	34,0%
<i>Sous-total dotations de l'Etat</i>	<i>93 143 433</i>	<i>93 585 062</i>	<i>0,5%</i>

En matière de recettes sociales, il peut être constaté une hausse de la dotation APA à hauteur d'1,2 M€. Elle est liée au vieillissement de la population mais aussi à une baisse du niveau de ressources des personnes âgées, deux variables prises en compte pour le calcul de la dotation perçue. De même, le FSE est en

augmentation, à la différence du FMDI qui lui diminue. Les autres recettes sociales, et notamment la dotation PCH et la dotation MDPH, sont stables.

OBJET	BP 2019	BP 2020	Ev°BP20/BP19
FSE	800 000	1 000 000	25,0%
Dotation PCH	5 700 000	5 700 000	0,0%
Dotation MDPH	730 000	730 000	0,0%
Dotation APA	17 700 000	18 860 000	6,6%
FMDI	4 200 000	4 000 000	-4,8%
<i>Sous-total dotations liées à l'action sociale</i>	<i>29 130 000</i>	<i>30 290 000</i>	<i>4,0%</i>

En matière de péréquation, il est attendu une augmentation de 0,7 M€ par rapport au budget primitif 2019. Cela renvoie à deux phénomènes :

- l'augmentation des droits de mutation sur l'ensemble du territoire français et en particulier sur des territoires littoraux et en région parisienne, qui viennent abonder le fonds de péréquation ;
- la revalorisation de la TFPB (bases) qui jouent automatiquement sur les frais de gestion de celle-ci et donc qui augmente la dotation de compensation péréquée.

OBJET	BP 2019	BP 2020	Ev°BP20/BP19
Fonds de Péréquation des DMTO	7 600 000	8 000 000	5,3%
Dotation de Compensation Péréquée (Frais de gestion TFPB)	7 231 170	7 500 000	3,7%
Fonds de Solidarité	992 000	992 000	0,0%
FNGIR	5 969 821	5 969 821	0,0%
<i>Sous-total impôt et taxes (sauf 731)</i>	<i>21 792 991</i>	<i>22 461 821</i>	<i>3,1 %</i>

Concernant les recettes d'investissement, il apparaît trois faits saillants :

- une baisse des recettes hors emprunt du fait d'une diminution de l'inscription au titre des produits de cessions ;
- une augmentation des recettes de FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) en raison des investissements importants réalisés sur l'année N-1 ;
- une augmentation de l'inscription d'emprunt en raison d'un effort inédit en investissement.

Chap.	Recettes	BP 2019	BP 2020	Ev°BP20/BP19
	<b>Opérations réelles</b>			
10 (sauf 1068)	Fonds propres d'origine externe : FCTVA	7 000 000	8 000 000	14,3 %
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 180 000	320 000	- 85,3 %
13	Subventions d'équipement reçues	8 612 512	8 346 444	-3,1 %
16	Emprunts et dettes assimilées hors remboursement anticipé du prêt CDC	80 938 339	117 350 358	45,0 %
23	Immobilisations en cours	0	313 678	/
27	Remboursements de prêts	854 000	730 000	-14,5 %
	<b>Total recettes réelles hors emprunt</b>	<b>18 646 512</b>	<b>17 710 122</b>	<b>-5,0 %</b>
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>99 584 851</b>	<b>135 060 479</b>	<b>35,6 %</b>

## II- Des agrégats budgétaires qui mettent en évidence une maîtrise des dépenses de

### fonctionnement et un investissement ambitieux

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 450,8 M€ par rapport à 444,5 M€ au budget primitif 2019, ce qui signifie une hausse de 1,4 %.

Chap.	Dépenses	BP 2019	BP 2020	Ev°BP20/BP19
	<b>Opérations réelles</b>			
011	Charges à caractère général	27 594 428	27 958 116	1,3%
012	Charges de personnel et frais assimilés	99 620 063	101 986 588	2,4%
014	Atténuations des produits	7 657 228	7 584 000	-1,0%
016	APA	41 433 000	42 250 000	2,0%
015/017	RSA	85 193 000	84 275 000	-1,1%
65/6586	Autres charges de gestion courante	177 987 613	181 449 319	1,9%
66	Charges financières	4 890 000	4 885 000	-0,1%
67	Charges exceptionnelles	125 000	136 400	9,1%
68	Dotations aux provisions	0	300 000	/
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>444 500 332</b>	<b>450 824 423</b>	<b>1,4%</b>

En ce qui concerne les évolutions constatées, les mouvements significatifs concernent :

- les charges à caractère général, avec une augmentation de 1,3 % due notamment à l'inscription d'une enveloppe de réserve à hauteur de 0,37 M€ ;
- l'inscription dès le budget primitif d'une dotation aux provisions à hauteur de 0,3 M€ pour anticiper l'inscription prévue initialement au budget supplémentaire et correspondre aux exigences de la certification des comptes ;
- les charges de personnel, avec une augmentation de 2,4 %, liée en particulier à la hausse des dépenses de personnel dédiées aux assistants familiaux (+ 6,5 %). La masse salariale hors assistants familiaux augmente elle de 1,3 %, soit 1 M€ ;
- l'APA, avec une augmentation estimée à 2,0 % ;
- le RSA, avec une diminution de 1,1 % ;
- les autres charges de gestion courante, avec une hausse de 1,9 %, liée notamment à l'augmentation de l'allocation PCH (+2,7 % soit + 0,4 M€) ; à l'augmentation de 2,0 M€ des dépenses liées aux frais de séjours, à la hausse de la contribution au SDIS de 0,6 M€ dont 500 K€ de subvention exceptionnelle dans le cadre du dispositif de défense extérieure.

S'agissant du RSA, 2019 a été marqué par une stabilisation du nombre de bénéficiaires. Ainsi, la dépense réalisée, au titre de l'allocation, s'est élevée à 80,5 M€ en 2019 contre 79,0 M€ en 2018.

Pour 2020, en raison de l'ensemble des mesures mises en œuvre et notamment de la création de la plateforme JOB 27, il a été inscrit 78,8 M€ au titre de l'allocation RSA, ce qui explique la diminution globale de 1,1%.

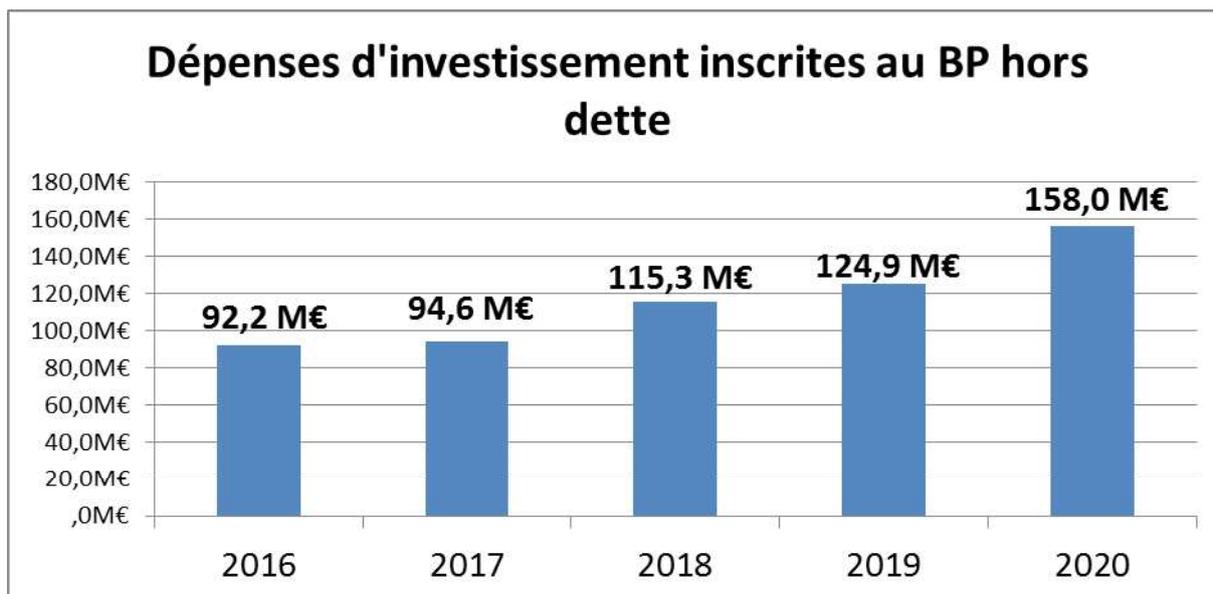
S'agissant de l'APA, la hausse est due à l'augmentation de l'APA versée aux établissements en raison de l'application du forfait dépendance dans le cadre des CPOM conclus avec les établissements et de la valeur du point du GIR (+1,3 M€).

En investissement, il est proposé un budget primitif 2020 d'une ambition inédite. Après un travail de programmation et d'études, les différents PPI se traduisent par un très haut niveau d'investissement : **156,5 M€** pour les dépenses d'équipements (**158,0 M€** avec les dépenses financières hors emprunt), contre **123,1 M€** inscrits au budget primitif 2019, soit une hausse de 27,1 % par rapport au budget primitif 2019.

Chap.	Dépenses	BP 2019	BP 2020	Ev°BP20/BP19
	<b>Opérations réelles</b>			
	<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>123 127 538</b>	<b>156 530 995</b>	<b>27,1 %</b>
	<b>EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX (Investissements Directs)</b>	<b>87 905 422</b>	<b>122 562 008</b>	<b>39,4 %</b>

<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	12 833 034	12 436 836	-3,1 %
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	9 290 901	17 388 103	87,2 %
<b>23</b>	<b>Immobilisation en cours</b>	65 781 487	92 737 069	41,0 %
<b>EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX (Investissements Indirects)</b>		<b>35 222 116</b>	<b>33 968 987</b>	<b>-3,6 %</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	35 222 116	33 968 987	-3,6 %
<b>DEPENSES FINANCIERES</b>		<b>21 780 885</b>	<b>21 831 200</b>	<b>0,2 %</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (Opérations de régularisations)</b>	0	16 500	/
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées hors remboursement anticipé du prêt CDC</b>	19 969 885	20 329 000	1,8 %
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	330 000	0	-100,0 %
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	1 481 000	1 485 700	0,3%
<b>Total dépenses réelles</b>		<b>144 908 423</b>	<b>178 362 195</b>	<b>23,1%</b>

L'effort porte prioritairement sur des opérations en maîtrise d'ouvrage (+ 39,4 % par rapport au budget primitif 2019), en particulier en raison du PPI collèges.



### III- L'équilibre du budget primitif 2020

Le budget primitif 2020 du Département est équilibré à hauteur de 842,5 M€, dont 553,1 M€ en fonctionnement et 289,4 M€ en investissement. Ainsi, la section d'investissement représente plus de 34 % des inscriptions, et ce en dépit du poids des dépenses sociales. Cette donnée traduit en actes et en chiffres la priorité de l'Exécutif en faveur de l'investissement.

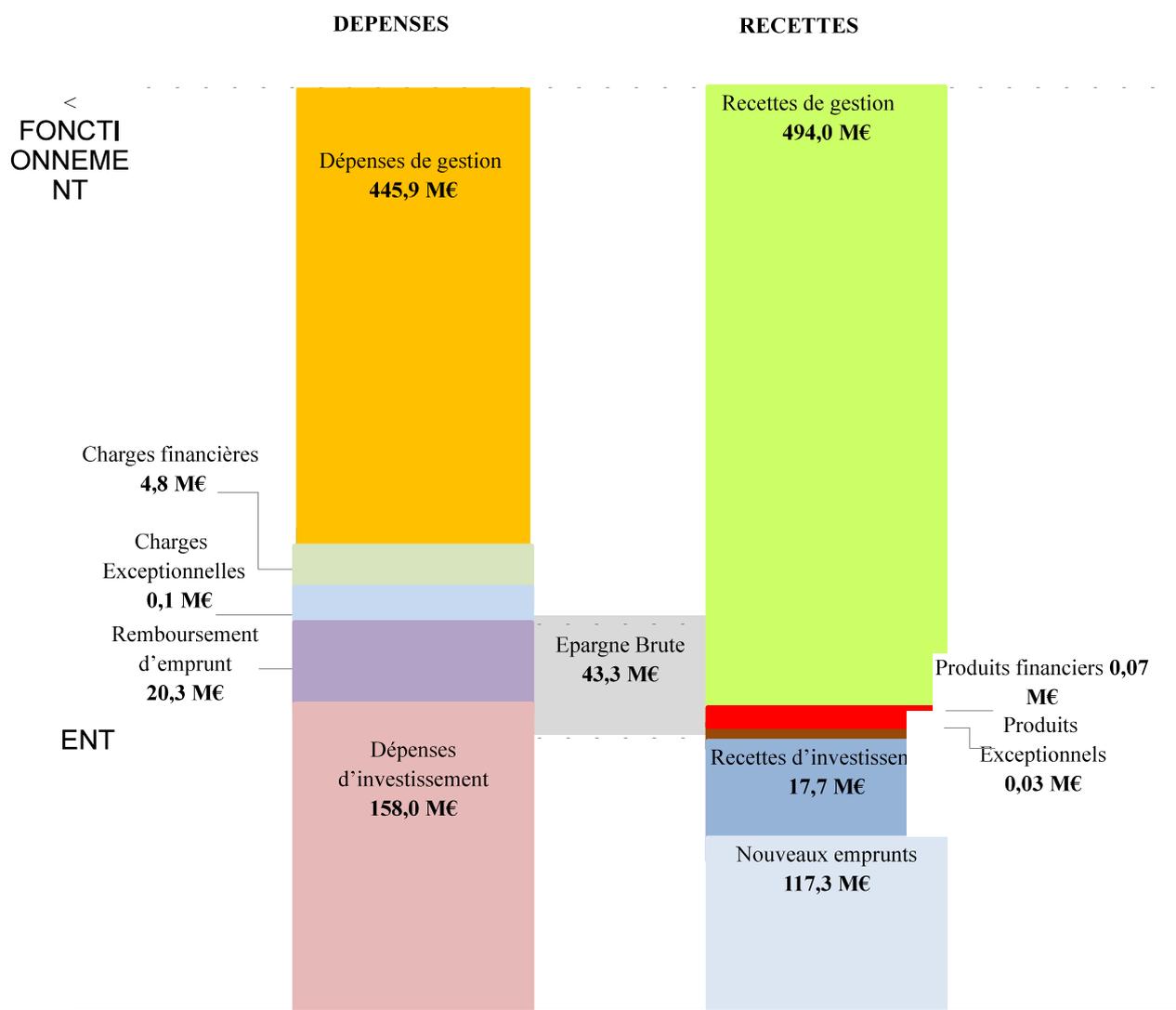
**EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET**

		BP 2019	BP 2020	STRUCTURE	Ev°2020/2019
DEPENSES	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>538 943 221</b>	<b>553 145 887</b>	<b>66 %</b>	<b>2,64%</b>
	<b>opérations réelles</b>	<b>444 500 332</b>	<b>450 824 423</b>	<b>72 %</b>	<b>1,42%</b>
	<i>opérations d'ordre</i>	<i>94 442 889</i>	<i>102 321 464</i>		<b>8,34%</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>255 027 740</b>	<b>289 381 943</b>	<b>34 %</b>	<b>13,47%</b>
	<b>opérations réelles</b>	<b>144 908 423</b>	<b>178 362 195</b>	<b>28 %</b>	<b>23,09%</b>
	<i>Mouvements neutres (mixtes)</i>	<i>42 000 000</i>	<i>38 000 000</i>		<b>-9,52%</b>
	<i>opérations d'ordre</i>	<i>68 119 317</i>	<i>73 019 748</i>		<b>7,19%</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>793 970 961</b>	<b>842 527 830</b>	<b>100 %</b>	<b>6,12%</b>
	<b>opérations réelles</b>	<b>589 408 755</b>	<b>629 186 618</b>		<b>6,75%</b>
	<i>Mouvements neutres (mixtes)</i>	<i>42 000 000</i>	<i>38 000 000</i>		<b>-9,52%</b>
	<i>opérations d'ordre</i>	<i>162 562 205</i>	<i>175 341 212</i>		<b>7,86%</b>

RECETTES	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>538 943 221</b>	<b>553 145 887</b>	<b>66 %</b>	<b>2,64%</b>
	<b>opérations réelles</b>	<b>489 823 904</b>	<b>494 126 139</b>	<b>79 %</b>	<b>0,88%</b>
	<i>opérations d'ordre</i>	<i>49 119 317</i>	<i>59 019 748</i>		<i>20,16%</i>
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>255 027 740</b>	<b>289 381 943</b>	<b>34 %</b>	<b>13,47%</b>
	<b>opérations réelles</b>	<b>99 584 851</b>	<b>135 060 479</b>	<b>21 %</b>	<b>35,62%</b>
	<i>Mouvements neutres (mixtes)</i>	<i>42 000 000</i>	<i>38 000 000</i>		<i>-9,52%</i>
	<i>opérations d'ordre</i>	<i>113 442 889</i>	<i>116 321 464</i>		<i>2,54%</i>
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>793 970 961</b>	<b>842 527 830</b>	<b>100 %</b>	<b>6,12%</b>
	<b>opérations réelles</b>	<b>589 408 755</b>	<b>629 186 618</b>		<b>6,75%</b>
	<i>Mouvements neutres (mixtes)</i>	<i>42 000 000</i>	<i>38 000 000</i>		<i>-9,52%</i>
	<i>opérations d'ordre</i>	<i>162 562 205</i>	<i>175 341 212</i>		<i>7,86%</i>

Du point de vue des indicateurs, ce budget primitif 2020 signifie:

- une épargne brute de 43,3M€ et un taux d'épargne brute de 8,8 % ;
- une épargne nette de 23,0 M€ et un taux d'épargne nette de 4,7 %.



La présentation des différentes actions départementales financées par le budget soumis au vote est proposée ci-après. Cette présentation est classée selon le périmètre des différentes commissions et de la manière suivante :

- 1<sup>ère</sup> commission : ressources humaines, puis bâtiments départementaux, puis systèmes d'information, puis affaires juridiques et commande publique, puis communication ;
- 2<sup>ème</sup> commission : attractivité économique du territoire, puis numérique, puis ingénierie aux territoires ;
- 3<sup>ème</sup> commission : habitat, puis politique sociale pour un logement décent ;
- 4<sup>ème</sup> commission : inclusion active, puis autonomie; puis enfance ;
- 5<sup>ème</sup> commission : infrastructures routières, puis agriculture, promotion des circuits courts, lutte contre le gaspillage alimentaire et prévention des déchets, puis naturel, puis ressources en eau et énergie ;
- 6<sup>ème</sup> commission : établissements scolaires, puis collèges ;
- 7<sup>ème</sup> commission : culture, jeunesse et sport, puis patrimoine historique et lecture publique, puis archives départementales.

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

**Décide  
à la majorité  
des suffrages exprimés**

- d'adopter le présent rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Eure relatif au : "Budget primitif 2020 du budget principal" ;
- d'approuver le budget primitif 2020, en mouvements réels, en mouvements d'ordres et neutres, de la manière suivante et tel qu'il résulte des maquettes budgétaires figurant en annexe 1 :

#### EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET

	OBJET	BP 2020
DEPENSES	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>553 145 887</b>
	<b>opérations réelles</b>	<b>450 824 423</b>
	<i>opérations d'ordre</i>	<i>102 321 464</i>
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>289 381 943</b>
	<b>opérations réelles</b>	<b>178 362 195</b>
	<i>Mouvements neutres (mixtes)</i>	<i>38 000 000</i>
	<i>opérations d'ordre</i>	<i>73 019 748</i>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>842 527 830</b>
	<b>opérations réelles</b>	<b>629 186 618</b>
	<i>Mouvements neutres (mixtes)</i>	<i>38 000 000</i>
<i>opérations d'ordre</i>	<i>175 341 212</i>	

<b>RECETTES</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>553 145 887</b>
	<b>opérations réelles</b>	<b>494 126 139</b>
	<i>opérations d'ordre</i>	<i>59 019 748</i>
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>289 381 943</b>
	<b>opérations réelles</b>	<b>135 060 479</b>
	<i>Mouvements neutres (mixtes)</i>	<i>38 000 000</i>
	<i>opérations d'ordre</i>	<i>116 321 464</i>
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>842 527 830</b>
	<b>opérations réelles</b>	<b>629 186 618</b>
	<i>Mouvements neutres (mixtes)</i>	<i>38 000 000</i>
	<i>opérations d'ordre</i>	<i>175 341 212</i>

Pour extrait conforme

Le Président du Conseil départemental



Pascal LEHONGRE

Le Président du Conseil départemental certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L.3131-1 du code général des collectivités territoriales.

Date de réception par le représentant de l'Etat : 05/03/2020



A/R de la télétransmission : 027-222702292-20200302-86864-DE-1-1

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date d'affichage : 05/03/2020

#### Détail du vote

35 pour :

Mme Stéphanie AUGER, M. Jean-Hugues BONAMY, Mme Colette BONNARD, M. Ludovic BOURRELLIER, Mme Valérie BRANLOT, Mme Cécile CARON, M. Gérard CHÉRON, Mme Françoise COLLEMARE, Mme

Jocelyne DE TOMASI, Mme Catherine DELALANDE, M. Frédéric DUCHÉ, M. Jean-Pierre FLAMBARD, Mme Perrine FORZY, M. Michel FRANCOIS, M. Benoît GATINET, M. Xavier HUBERT, Mme Marie-Christine JOIN-LAMBERT, M. Daniel JUBERT, Mme Clarisse JUIN, Mme Chantale LE GALL, M. Jean-Pierre LE ROUX, M. Sébastien LECORNU, Mme Gaby LEFEBVRE, M. Jean-Paul LEGENDRE, M. Pascal LEHONGRE, M. Ollivier LEPINTEUR, Mme Diane LESEIGNEUR, Mme Hafidha OUADAH, Mme Micheline PARIS, M. Thierry PLOUVIER, M. Bruno QUESTEL, M. Alexandre RASSAËRT, M. Alfred RECOURS, Mme Martine SAINT-LAURENT, Mme Marie TAMARELLE-VERHAEGHE.

7 contre :

M. José BRIDARD, Mme Maryannick DESHAYES, M. Jean-Rémi ERMONT, Mme Marie-Claire HAKI, M. Gaëtan LEVITRE, Mme Catherine MEULIEN, Mme Andrée OGER.

4 abstentions :

Mme Laurence CLÉRET, M. Jean-Jacques COQUELET, M. Francis COUREL, Mme Janick LÉGER.